Envoyé en préfecture le 26/01/2024

Reçu en préfecture le 26/01/2024

Publié le

ID: 059-255902330-20240125-D2024_1-DE

BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU CAMBRESIS

Première convocation, en date du dix-neuf janvier deux mille vingt-quatre, adressée en application de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriale.

Le vingt-cinq janvier deux mille vingt-quatre les membres du Bureau du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis se sont réunis, à 14h30, en salle Matisse, Espace Cambrésis, sous la Présidence de Monsieur Sylvain TRANOY

16 membres sont présents, le quorum est donc atteint.

Membres présents (16)

- Monsieur BAVENCOFFE Jean-Pierre, Cambrai suppléant de Monsieur LANGLAIS Marc
- 2. Monsieur DENOYELLE Jacques, Thun Lévêque
- Madame DEPREZ Marie-José, Clary
- Monsieur DEVILLERS Jean-Marie, suppléant de Monsieur IVANEC Bruno
- Monsieur DOBREMETZ Alban, suppléant de Monsieur DUEZ Pascal
- 6. Madame DUBUIS Bernadette, Maurois
- Monsieur ESCARTIN Didier, Vice- Président au Pays, Escarmain

- 8. Monsieur MODARELLI Joseph, Le Cateau Cambrésis
- 9. Monsieur NOBLECOURT Francis, Masnières
- 10. Monsieur PRETTRE Michel, Aubencheul au Bac
- 11. Monsieur QUONIOU Henri, Saint Souplet
- 12. Madame RIBES Laurence, Vice- Présidente au Pays, Montay
- 13. Madame RINGEVAL Maryvone, Raillencourt-Sainte-Olle
- Madame THUILLEZ Martine, Caudry suppléante de Monsieur BRICOUT Frédéric
- 15. Monsieur TRANOY Sylvain, Président du Pays
- 16. Madame WARGNIES Thérèse, suppléante de Monsieur COQUELLE Guy

Membres excusés

Membres du Bureau

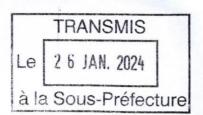
- -Monsieur BASQUIN Alexandre, Vice-Président au Pays, Avesnes lez Aubert
- -Monsieur BISIAUX Christophe, Capelle sur Ecaillon
- -Monsieur BRICOUT Frédéric, Caudry (donne pouvoir à Madame THUILLEZ Martine)
- -Monsieur DHERBECOURT Eddy, Awoingt
- -Monsieur DUEZ Pascal, Villers en Cauchies (donne pouvoir à Monsieur DOBREMETZ Alban)
- -Monsieur COQUELLE Guy, Proville (donne pouvoir à Madame WARGNIES Thérèse)
- -Monsieur DHANEUS Michel, Saint-Martin-sur-Ecaillon
- -Monsieur IVANEC Bruno, Fontaine Notre Dame (donne pouvoir à Monsieur DEVILLERS Jean-Marie)
- -Monsieur HENNEQUART Michel, Conseiller délégué au Pays, Mazinghien

- -Monsieur LANGLAIS Marc, les Rues des Vignes (donne pouvoir à Monsieur BAVENCOFFE Jean-Pierre)
- -Monsieur MOMPACH Pascal, Vice-Président au Pays, Doignies
- -Monsieur OLIVIER Jacques, Vice- Président au Pays, Bertry
- -Monsieur RICHARD Jérémy, Troisvilles
- -Madame RICHOMME Liliane, Caudry
- -Madame SAYDON Laurence, Cambrai
- -Monsieur MESSIEN, Président du conseil de développement

Présidents des EPCI

- -Monsieur SAGNIEZ Paul, Solesmes, CCPS
- -Monsieur SIEGLER Nicolas, Cambrai, CAC
- -Monsieur SIMEON Serge, Le Cateau Cambrésis, CA2C





Envoyé en préfecture le 26/01/2024

Reçu en préfecture le 26/01/2024

Publié le

ID: 059-255902330-20240125-D2024_1-DE

Objet : Convention de mise à disposition d'un agent du Pays à la CAC

Sylvain TRANOY, Président informe qu'en janvier 2023, la Chambre des Métiers a mis fin à la mission de chef de projet européen pour le projet AVENIRS de Madame VAUBOURGEIX et donc à sa mise à disposition.

Madame VAUBOURGEIX, grade d'attaché, a réintégré l'équipe développement rural du Pays du Cambrésis. Elle a contribué à l'écriture de la candidature LEADER 2023-2027, à la veille financière pour les projets de développement rural et durable. Elle a identifié des pistes de travail et des partenariats pour des projets de coopération LEADER

La Communauté d'Agglomération de Cambrai, dans le cadre de sa compétence économique, a la volonté de déployer des missions relatives à la politique alimentaire et agricole (organisé par un PAT – Plan Alimentaire Territorial), à l'économie circulaire et à l'emploi.

Afin de mener à bien son projet, la CAC souhaite disposer des compétences et du réseau de Mme VAUBOURGEIX dans ce domaine.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Une convention de mise à disposition de l'agent est formalisée, elle stipule les missions de l'agent ainsi que les modalités de mise à disposition (durée de travail, refacturation...).

Vu la délibération du 4 novembre 2020 donnant délégation au Bureau de prendre toute décision relative à la gestion des ressources humaines du PETR ;

Il est proposé au bureau de :

- Approuver la mise à disposition de Mme VAUBOURGEIX, grade d'attaché, à la Communauté d'Agglomération de Cambrai, à partir du 1er février 2024, pour une durée de 1 an, renouvelable, à 100 % de son temps de travail
- Valider la convention de mise à disposition
- Autoriser le président à signer la convention de mise à disposition et tout document s'y afférent.

Le Bureau après en avoir délibéré, décide d'approuver la mise à disposition de Mme VAUBOURGEIX, de valider la convention et d'autoriser le président à signer la convention et tout document s'y afférent

ADOPTE A L'UNANIMITE

Publié le ... 26 JAN. 2024

Certifié exécutoire le 2 6 JAN. 2024

Le Président,

Sylvain TRANOY

Pays de Cambrésis.
Syndout Miche du Pièle d'Équillore Territotal et Riura

Syndicat Mixte du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Espace Cambrésis - 14 rue Neuve, BP 50049 • 59401 CAMBRAI Cedex

Tél.: 03 27 72 92 60 • Fax: 03 27 70 96 99

www.paysducambresis.fr